

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité

QUE :

Le règlement 26-401 portant le titre de « Règlement ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(e)S DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Charles-de-Bellechasse » a été adopté par la résolution n°260414, à la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2026, à 20 h au lieu habituel des séances ordinaires.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la directrice générale

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 16^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.


Lynda Routhier, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Lynda Routhier, directrice générale, de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ou certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 h 00 et 12 h 30, le 16^e jour du mois d'avril 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.


Lynda Routhier, directrice générale